

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030  
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : [www.cdg79.fr](http://www.cdg79.fr) / e.mail : [cdg79@cdg79.fr](mailto:cdg79@cdg79.fr)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUILLET 2025

DELIBERATION N° 5 : Elections 2026 - solutions proposées par le GIP informatique pour le vote électronique

L'an deux mil vingt-cinq, le sept du mois de juillet, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 30 juin 2025

Etaient présents : 14 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Corine MICOU, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, M. Michel RICORDEL.

- M. Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - présent

Etaient excusés : M. Johnny BROSSEAU, M. Stéphane BAUDRY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, Mme Sylvie BAZANTAY, Mme Armelle CASSIN, M. Olivier FOUILLET, Mme Maryline GELÉE, M. Jean-François RENOUX.

- Mme Christelle MERDJIMEKIAN, comptable du SGC de St Maixent– excusée

Considérant l'obligation pour les CDG d'organiser le vote des représentants du personnel aux instances sociales et leur souhait de mutualiser l'acquisition d'une solution de vote électronique, le GIP informatique des CDG a lancé un marché dont l'objet porte sur la fourniture d'une solution de vote électronique pour les élections, en 2026, des conseils d'administration des CDG et des représentants du personnel.

Le marché porte sur le vote électronique à l'exclusion de toute autre modalité (vote par correspondance, votes à l'urne ...) et un marché complémentaire pour une prestation d'expertise de la solution de vote électronique sera également proposé très prochainement.

L'offre mieux-disante de la société SLIB a été retenue et il a été demandé à chaque CDG ayant manifesté un intérêt de principe à la démarche mutualisée, de confirmer définitivement et fermement son engagement avant le 10 juin 2025, sachant que le coût réel des prestations dépendra du nombre final de CDG qui confirmeront leur participation.

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*

Le Conseil d'administration, lors de sa séance en date du 27 mai 2025, a délibéré en faveur du vote électronique via l'offre proposée par le GIP Informatique pour les deux élections, sous réserve d'obtenir l'accord, pour ce qui concerne les élections professionnelles, des organisations syndicales représentées dans les instances paritaires départementales.

Cet accord ayant été obtenu, notamment par un vote unanime favorable du CST en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025, Monsieur le Président demande au Conseil d'administration de confirmer sa position de principe favorable au vote électronique pour les élections professionnelles et de retenir l'offre de la société SLIB dans le cadre du marché passé par le GIP Informatique.

Une trentaine de CDG ont confirmé leur intention de s'orienter vers le vote électronique via le GIP Informatique pour les élections professionnelles (soit un potentiel de 400 000 électeurs), le tarif pour le CDG79 devrait osciller entre 21 et 26 K€ HT. A cette dépense, s'ajouteront des frais liés à :

- L'expertise – audit de la solution technique (marché en attente via le GIP Informatique)
- L'acquisition du module élections de notre SIRH de l'éditeur CIRIL pour 2 971,12 € HT

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- SE DECLARE FAVORABLE au principe d'organiser par voie électronique les élections professionnelles ;
- CONFIRME définitivement et fermement son engagement pour l'offre de la société SLIB retenue par le GIP informatique ;
- ACCEPTE la participation financière du CDG79 au prorata du nombre d'électeurs inscrits et l'acquisition du module élections de notre SIRH de l'éditeur CIRIL pour 2 971,12 € HT ;
- AUTORISE M. le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en ce sens et à signer tout document utile à cet effet ;

2

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,

Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le : 16 JUL. 2025  
Accusé réception le : 16 JUL. 2025

## EXÉCUTOIRE

Publiée le : 16 JUL. 2025  
Certifiée conforme à l'original  
Saint-Maixent-l'École, le : 16 JUL. 2025

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,  
M. DEVENDEVILLE

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.